

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 140

présenté par
M. Lenoir

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 20 :

« Ce dernier est l'interlocuteur... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.